



CESER Bourgogne Franche-Comté Séance plénière du 18 Octobre 2022

Avis sur le rapport 1-1 de l'Exécutif régional : Décision modificative n°2 de l'exercice 2022

Déclaration de Francois Thibaut au nom de la CGT

Comme l'a souligné l'avis de la commission, les variations en volume de cette DM2 ne sont pas significatifs au regard du budget initial. Toutefois certaines évolutions mettent à jour des difficultés que nous avons déjà pointées à travers des avis antérieurs. Ainsi certaines non consommations révèlent un manque de dossiers soumis faute d'ingénierie disponible, mais aussi de disponibilité d'intervenants et ou de matériaux dans d'autres cas. Il y aurait un intérêt à une analyse fine de ces écarts à la fois pour le bon usage des fonds publics, mais aussi pour la sincérité de budgets annoncés. La question sous-jacente immédiate est le sujet des reports des programmes affectés ou des abandons purs et simples dont il serait utile que cela clairement explicité dans tous les cas.

Sur les transports, 2 points : le besoin des opérations mie vie était connu, les tarifs présentés aussi, donc ce réajustement interroge ; le second sur la provision pour la hausse des coûts de l'énergie pour 2022 doit être complété d'une étude sur 2023 qui ne viendrait pas remettre en cause le plan de transport. Nous notons aussi que dans le cadre de SNCF 2026, nous pourrions être victime de coûts de l'énergie supérieurs à ceux dont bénéficie SNCF qui sera forcément meilleur de par les volumes traités que ceux d'opérateurs alternatifs. Sur ce thème, lorsqu'il faudra comparer les coûts de la SNCF avec ceux des postulants, il sera bon et honnête d'y ajouter ceux des AMO dont le montant évolue à nouveau avec cette DM.

Sur le volet recettes comme le reprenait l'intervention liminaire de la CGT, les effets de l'inflation amène des recettes de TVA supplémentaire à iso-consommation, voir même avec une consommation en baisse. Double impact par l'injustice de cet impôt non progressif qui pénalise les plus pauvres et ralentit de fait la consommation. Cela bénéficie opportunément aux finances régionales, mais pose des questions sur la fiscalité en France et le financement des Régions.

Tenant compte de ces éléments complémentaires, la CGT votera l'avis présenté.